



Conseil de l'IUFE
Michel Oris, Président

Conseil de l'IUFE
Mercredi 8 mars 2017 de 17h à 19h
Pavillon Mail, salle 234
Procès-verbal adopté

Membres présents

M. Michel Oris, Vice-recteur, Président
Mme Isabelle Mili, directrice de l'IUFE
M. Guillaume Vanhulst, recteur de la HEP Vaud, représentant les Hautes Ecoles Pédagogiques
M. Jan Blanc, doyen de la Faculté des lettres
M. Martial Van der Linden, vice-doyen de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
Mme Brigitte Galliot, vice-doyenne de la Faculté des sciences
M. Andreas Müller, professeur en didactique des sciences IUFE, représentant la formation des enseignants du secondaire
Mme Lysianne Léchoit Hirt, représentant la Haute Ecole d'Art et de Design
M. Olivier Rogg, représentant de la Haute Ecole de Musique
M. Waël Almoman, représentant de L'UCESG

Membres absents

M. Walter Loosli, directeur adjoint de l'IUFE
Mr Pierre Kolly, Promotion politique des langues – Représentant du DIP pour l'IUFE
M. Renato Bortolotti, directeur de l'organisation et de la planification de l'enseignement spécialisé (DOPES/OMP)

Prise du procès-verbal :
Laurence Hofmann

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du projet de PV du 10 novembre 2016
3. Composition et validation de la Commission de nomination au poste de directeur-adjoint de l'IUFE
Annexe I « Projet de cahier de charges du / de-la futur-e directeur-trice adjoint-e ».
Annexe II Profil du-de la candidat-e – Annonce du 25 janvier 2017.
4. Informations du Président du Conseil
5. Informations de la Directrice de l'institut
 - Impacts de l'article 132 LIP sur les procédures d'admission aux filières Fep et Mesp
 - retour sur le projet de loi 11926 – impacts pour la FEP
6. Divers

Le Président ouvre la séance à 17h00 et remercie l'ensemble des membres de leur présence.

1. Approbation de l'Ordre du Jour

L'OJ est approuvé.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2016

Le PV est approuvé à l'unanimité

3. Composition et validation de la Commission de nomination au poste de directeur-adjoint de l'IUFE

Annexe I « Projet de cahier de charges du / de-la futur-e directeur-trice adjoint-e ».

Annexe II Profil du-de la candidat-e – Annonce du 25 janvier 2017.

46 dossiers reçus à ce jour.

Rappel des exigences mentionnées dans le RO

Pour rappel : *Le Directeur adjoint*

« 1. Le directeur adjoint est un membre du PAT. Il apporte son support au directeur de l'IUFE. Un cahier des charges définit son mandat. Ce cahier des charges est élaboré et réaménagé par le Comité de direction de l'IUFE, en collaboration avec le Rectorat.

2. Le directeur adjoint est nommé par le Rectorat, suite à un appel d'offre, sur proposition d'une commission ad hoc, composée d'entente entre le Comité de direction et le Rectorat, comprenant les différentes composantes de l'IUFE. Le choix de la commission est validé par le Conseil de l'IUFE.

3. Notamment, il :

- Est responsable du lien de l'Institut avec le champ professionnel et avec l'administration scolaire et préside les commissions ad hoc ;

- Représente plus particulièrement l'Institut dans différentes instances cantonales, régionales et nationales liées à la formation des enseignants »

Le cahier des charges est commenté (annexe relative). Aucune remarque n'est formulée.

Présentation de la composition de la Commission de nomination conforme aux exigences énoncées dans le RO. L'annexe y relative cite les membres composant la Commission ainsi que leur fonction.

Information sur les dates d'audition des candidatures retenues : 29 mars et 5 avril 2017.

Il est important que la prise de fonction se fasse pour le 1^{er} août 2017 au regard de la future rentrée académique 2017/2018.

La Commission de nomination, est constituée par :

Monsieur Michel Oris, Vice-recteur de l'Université de Genève

Madame Isabelle Mili, directrice de l'IUFE

Marie-Claire Cors-Hubert, directrice RH de l'Université

Un étudiant de la FEP

Madame Brigitte Galliot, représentant la Faculté des Sciences Brigitte Gerber, enseignante IUFE

Yann Volpé, CE SSED

Un étudiant représentant la FEP

La composition de la Commission de nomination est adoptée.

Cette Commission doit se réunir avant Pâques. Un assessment est prévu dans le cadre de la procédure d'engagement puisqu'il s'agit d'un poste de cadre supérieur. Un calendrier rétrospectif sera prochainement élaboré par le Président du Conseil et la Directrice de l'IUFE. Puis une information écrite, relative aux critères prédominants que devrait posséder le-la futur-e directeur-trice de l'IUFE, sera fournie aux membres de la Commission.

Le-la candidat-e est sélectionné-e et choisi-e après l'assessment.

4. Informations du Président du Conseil

Un retour sur la dernière audition du 9 février 2017 de la Commission de l'enseignement supérieur est donné : face à la volonté de réduire la formation FEP de 4 ans à 3 ans, un amendement a été proposé par un député : les enseignants seraient employables dès la fin des 3 ans de formation mais ne seraient nommés fonctionnaires qu'au terme d'une 4^e année de formation étalée en fait sur deux années dans le cadre d'un mi-temps professionnel/mi-temps formation. Un avis de droit a été soumis au service juridique de l'Université. Un référendum devrait être lancé si le Grand Conseil valide ce projet de loi.

La position du Rectorat reste à définir car la situation est très délicate et nécessite une formulation réfléchie et adaptée.

Le Corps professoral pourra librement prendre part à ce référendum, le Rectorat ne s'y opposera pas.

5. Informations de la Directrice de l'institut

- Impacts de l'article 132 LIP sur les procédures d'admission aux filières Fep et Mesp
- retour sur le projet de loi 11926 – impacts pour la FEP

Une révision du RO va être faite.

15 renouvellements de CE du secondaire sont cette année particulièrement difficiles à effectuer. Il faut tenir compte des 2% de taux défini et annoncé par le DIP, ce qui pose une problématique certaine.

Le CAHR a été informé de ce taux de renouvellement particulièrement bas et non réaliste sur Genève, alors que le canton de Vaud annonce pour sa part un 9,2% de renouvellement.

La Direction de l'IUFE espère que la CLFE (La conférence latine de la formation des enseignants et des cadres, qui traite de l'ensemble des problématiques relevant de la formation des enseignants et des cadres pour les divers degrés d'enseignement) pourra résoudre cette équation.

Un paragraphe ajouté au cahier de charges des enseignants est commenté par la directrice de l'IUFE :

« A défaut d'heures d'enseignement suffisantes à dispenser dans la FORENSEC (en fonction du nombre d'étudiants admis sur décision du DIP), chaque enseignant de la FORENSEC participe à une autre formation d'enseignants (FEP, MESP) et/ou augmente son apport aux formations continues proposées par l'IUFE. »

Cette précision est ajoutée de façon à ne plus s'exposer au problème rencontré en 2015 et 2016, à savoir que certains renouvellements d'enseignants ont été faits sans évaluation car certains enseignants avaient participé à une autre formation d'enseignants et/ou avaient augmenté leur apport aux formations continues proposées par l'institut, mais cela n'apparaissait pas à leur tableau de charges.

Il serait dès lors bénéfique de pouvoir charger de ces évaluations des experts externes à l'institut, afin de renforcer et d'assurer la visibilité de l'IUFE. A prévoir.

Impacts de l'article 132 LIP sur les procédures d'admission aux filières Fep et Mesp

Des problèmes juridiques se posent dans l'articulation de la nouvelle LIP, sur les articles 129, 132 et 133, dans la mesure où ces articles sont en contradiction avec la loi sur L'université. Cette problématique est entre les mains de Natacha Hausmann, Directrice du secteur juridique de l'Université.

Retour sur le projet de loi 11926 – impacts pour la FEP

Projet de loi modifiant la loi sur l'instruction publique (LIP) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 (C 1 10) (*Formation des enseignants du primaire en 3 ans*) et impliquant, entre autres, une modification importante dans le *procédure d'admission*.

L'article 132 de la LIP prévoit désormais que le DIP détermine le nombre de places de stages et les attribue.

Un projet de modification du règlement d'études du Baccalauréat universitaire en sciences de l'éducation sera soumis au vote de la prochaine assemblée du jeudi 9 mars prochain. Ce projet, dans son exposé des motifs, fait état d'une situation complexe qui découle de ce changement dans la nouvelle LIP et des conséquences que cela engendre, dont la principale est de reporter la mise en place de la procédure d'admission au niveau des règlements. Puisque la LIP ne prévoit plus explicitement cette procédure, il est prévu d'introduire dans le Règlement de l'enseignement primaire (REP, qui fixe les critères d'admission) une clause supplémentaire disant que si le nombre de candidats est supérieur au nombre de places de stage, l'Université met en place une procédure d'admission. Le règlement d'études devra dire la même chose, et être ainsi en conformité avec les textes du DIP.

Deux grands changements pourraient intervenir dans le règlement d'études :

1. Le DIP attribue les places de stage aux étudiants. Les critères d'admissibilité et la procédure d'admission permettront une sélection parmi les candidats (article 12B du REP).
2. Un membre du DIP est présent, comme invité permanent, dans la commission d'admission facultaire.

Ce projet de Loi fait l'objet d'une étude d'amendement par un député. La formation des enseignants du primaire obtient un sursis. Le PL qui menace de raboter le cursus d'une année vient d'être gelé. Les membres de la commission de l'enseignement supérieur, qui traitent ce PL, ont en effet décidé de le suspendre, pour une durée d'un an maximum. Ce choix est motivé par les discussions en cours

dans d'autres cantons, qui songent à augmenter la durée de formation des enseignants, dispensée chez eux en trois ans.

La proposition envisagée pourrait être => 3 années de Bachelor et la 4^{ème} année pourrait se faire en emploi. Toutefois une problématique intervient : la 4^{ème} année serait alors une année de FC et non de formation initiale, ce qui mettrait en péril la reconnaissance CDIP.

Le Service juridique de la CDIP est d'ailleurs saisi de cet amendement.

Divers

Faculté des Sciences : Finalisation en cours, dans la formation des enseignants de géographie, de la partie dédiée à la « géographie physique », afin que celle-ci soit plus substantielle. Ce projet est en cours de réalisation et arrive à son terme.

La séance est levée à 19h.